



NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



Distr.
GENERALE

E/CN.14/RES/139(VII)
3 mars 1965

Original : FRANCAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE
Septième session
Nairobi, 9 - 23 février 1965

CONTACTS ENTRE LE PRESIDENT ET LES ETATS MEMBRES

Résolution 139 (VII) adoptée par la Commission à sa 126ème séance plénière
le 22 février 1965

La Commission économique pour l'Afrique,

Reconnaissant les avantages des contacts directs entre le Président de la session et les Etats membres au niveau le plus élevé au sujet de la politique générale de la Commission,

Compte tenu du rapport de mission présenté par le Président de la sixième session (E/CN.14/L.223),

1. Félicite le Président de la sixième session pour son brillant rapport qui a considérablement contribué à l'orientation des travaux de la septième session,

2. Invite le Président, avant la huitième session, à envisager la possibilité de prendre des contacts directs avec les Etats membres, soit individuellement soit à l'occasion des réunions sous-régionales, et de présenter un rapport complet sur les activités qu'il aura ainsi entreprises.